

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

COMPTE RENDU

26.06.25

La journée nationale consacrée à la photographie scolaire s'est tenue le 25 juin, réunissant une centaine de participants venus assister, notamment, à une table ronde dédiée aux enjeux actuels, aux réglementations en vigueur, et surtout aux bonnes pratiques à adopter pour un exercice responsable et encadré de cette activité spécifique.

L'événement a été rendu possible grâce au soutien de plusieurs partenaires que nous remercions chaleureusement : **Epson, Lab Distribution, Nikon et MMF Pro**. Un merci tout particulier à Epson, qui nous a accueillis dans ses locaux et a mis à disposition, tout au long de la journée, l'ensemble de ses installations pour permettre le bon déroulement des échanges.

Au-delà des temps de discussion informels qui ont ponctué la journée et permis à la profession de se retrouver, de partager et de confronter ses points de vue, la table ronde a été l'occasion de proposer un vrai temps d'échange structuré, à la fois pour les photographes scolaires, les plateformes spécialisées, mais aussi pour les représentants des coopératives scolaires. Tous ces acteurs, nombreux à avoir fait le déplacement, ont pu exprimer leurs attentes, leurs constats de terrain, ainsi que leurs interrogations sur le cadre réglementaire.



© Jean-Baptiste Vandenburg

UN ÉTAT DES LIEUX DU MARCHÉ PHOTOGRAPHIQUE

La première partie de la table ronde a été consacrée à un état des lieux du marché de la photographie professionnelle, présenté par **Philippe Paillat, président de la branche photographie et de la Fédération nationale de la photographie (FNP)**. Il a rappelé que la branche photographie regroupe environ 1 700 entreprises, qui emploient près de 6 000 salariés. Il est important de noter que 89% de ces structures ont entre 1 et 4 salariés, ce qui confirme la forte représentation des petites entreprises dans ce secteur.



© Jean-Baptiste Vandenburg

Depuis la crise sanitaire, le marché connaît une forte croissance des entrepreneurs individuels. On comptait environ 20 000 entreprises individuelles en 2020 dans le secteur de la photographie. En 2023, ce chiffre est monté à 55 700, avec plus de 9 500 créations d'entreprises recensées sur l'année. Il faut également souligner que 50% de ces entreprises ont moins de trois ans, signe d'un marché jeune, en mutation rapide, et en constante évolution.

Concernant le salariat, les chiffres indiquent une répartition relativement équilibrée entre hommes (52%) et femmes (48%), avec un âge moyen de 41 ans. 75% des salariés du secteur sont aujourd'hui en CDI.

Le marché de la photographie scolaire repose sur un tissu dense d'établissements. En 2023, on comptait 48 911 établissements publics, privés, sous contrat ou hors contrat dans le premier degré (maternelle et élémentaire), ainsi que 11 408 établissements dans le second degré (collèges, lycées et EREA), soit un total de **60 319 établissements scolaires**.

Ces établissements représentent 90 635 classes sur l'ensemble du territoire, dont 37 892 pour le premier degré et 52 743 pour le second degré. Ces chiffres permettent de mieux saisir l'ampleur du marché de la photographie scolaire et la diversité des contextes dans lesquels les professionnels sont amenés à intervenir.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER

Durant la table ronde, **Amélie Soubrié, présidente de la FFPMI**, a rappelé que la photographie scolaire est aujourd'hui la seule activité commerciale autorisée au sein des établissements scolaires. Cette autorisation repose sur une circulaire datant de 2003, qui encadre strictement cette pratique.

Dans le premier degré, la gestion de la photographie scolaire est déléguée aux coopératives scolaires, ce qui signifie que la responsabilité opérationnelle repose sur les directeurs d'école, en lien direct avec les parents d'élèves. L'Éducation nationale, via la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire), se désengage volontairement de cette gestion, confiant l'organisation à des interlocuteurs souvent débordés et peu informés sur les aspects réglementaires. Ce contexte rend d'autant plus essentiel le devoir d'information et de conformité des photographes.



© Jean-Baptiste Vandenberghe

SÉCURITÉ DES PAIEMENTS – DIRECTIVE DSP2

Un des enjeux majeurs abordés a été celui de la sécurité des paiements, et en particulier la directive européenne DSP2, qui encadre l'encaissement pour compte de tiers.

Dès lors qu'un photographe ou une plateforme encaisse des fonds pour le compte d'une coopérative scolaire, il est impératif que les règles de sécurité imposées par DSP2 soient respectées :

- authentification forte,
- sécurisation bancaire,
- et surtout agrément ACPR.

Les entreprises ou plateformes concernées doivent être reconnues comme établissements de paiement, ou disposer d'un mandat conforme. Il a été rappelé qu'il en va de la responsabilité de chaque acteur de vérifier la conformité de ses outils de paiement, afin d'éviter tout scandale ou dysfonctionnement dans la redistribution des fonds aux coopératives.

L'enjeu est aussi d'éviter les solutions maison, parfois plus simples mais non conformes, et de jouer pleinement le rôle de tiers de confiance que la profession doit assumer, dans l'intérêt des familles, des écoles... et de la profession elle-même.

RGPD ARCHIVAGE, DESTRUCTION ET RESPECT DES DONNÉES

Le deuxième sujet central abordé lors de la table ronde concernait la protection des données personnelles, avec un focus particulier sur les images d'enfants.

Le RGPD impose un cadre strict :

- l'archivage des fichiers doit être limité dans le temps, défini par contrat,
- la destruction des fichiers doit être tracée, documentée,
- et une information claire et transparente doit être fournie aux familles dès la commande.

La DGESCO a insisté sur l'importance de ce point, car il constitue une condition de confiance pour les coopératives et les directions d'école. Les photographes doivent être en capacité de prouver leur conformité, et les plateformes doivent garantir des politiques rigoureuses de gestion, de conservation et de suppression des fichiers. L'exploitation des images en dehors du cadre contractuel est une dérive à éviter impérativement.

La table ronde a également permis d'aborder les tensions croissantes constatées entre **photographes scolaires** et **photographes de studio**.

Déjà en 2003, la circulaire encadrant la photographie scolaire était née d'un conflit de pratiques. Aujourd'hui encore, certaines tensions réapparaissent, notamment lorsque des photographes organisent, après le temps scolaire, des mini-séances dans les écoles : fratricoles, cousinades, voire portraits de famille. Ces pratiques, hors cadre, posent question et peuvent mettre en péril l'équilibre du modèle et la confiance des établissements.

Le ministère de l'Éducation nationale a clairement indiqué ne pas vouloir arbitrer un conflit professionnel, mais il revient à la profession de clarifier les pratiques, de promouvoir une **photographie scolaire éthique** transparente, respectueuse, et de défendre la **qualité de l'image**, quel que soit le modèle économique retenu.



© Corentin Azamoun



© Hélène Douay

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC L'OCCE

Catherine Frachon, vice-présidente de l'OCCE nationale, a apporté un éclairage précieux sur le partenariat engagé avec la FFPMI.

Suite à une augmentation significative des réclamations des coopératives scolaires, elle a pris contact avec Amélie Soubrié afin d'identifier un interlocuteur compétent pour l'accompagner dans la résolution des problématiques rencontrées sur le terrain.

DEPUIS PLUS D'UN AN, LA FFPMI ET L'OCCE TRAVAILLENT EN COLLABORATION, AVEC UN OBJECTIF COMMUN : CLARIFIER LE CADRE, OUTILLER LES ÉCOLES, ET RASSURER LES PROFESSIONNELS.

En janvier 2025, une délégation conjointe de la FFPMI et du CCE a été reçue par la DGESCO afin d'ouvrir une discussion sur une possible évolution de la circulaire de 2003, aujourd'hui largement considérée comme obsolète.

Le ministère a confirmé ne pas envisager de révision de cette circulaire. En revanche, il a proposé la création d'un guide pratique à destination des directeurs d'école, intégrant les bonnes pratiques attendues en matière de photographie scolaire. Dans cette perspective, un document de recommandations exhaustif a été rédigé conjointement par la FFPMI et le CCE, puis transmis à la DGESCO. Les organisations signataires proposent que ce texte serve de base à l'élaboration d'un document officiel, qui pourrait être largement diffusé via les réseaux de l'OCCE et les organisations professionnelles.

L'objectif est clair : mettre à disposition un cadre lisible, pratique et accessible, permettant aux directions d'école, aux coopératives scolaires et aux photographes de disposer de toutes les informations nécessaires pour organiser les prises de vue dans le respect du cadre légal, des règles éthiques et des attentes pédagogiques. Ce document sera également diffusé par la FFPMI, la FNP et les partenaires professionnels, afin de soutenir tous les photographes exerçant dans le milieu scolaire et désireux de valoriser une pratique responsable, encadrée et respectueuse.



© Hélène Douay



© Hélène Douay

UN CADRE CLAIR POUR TOUS RECOMMANDATIONS OFFICIELLES ET CONTRAT-TYPE DISPONIBLES

En parallèle, la FFPMI a financé la rédaction d'un contrat-type de photographie scolaire, intégrant l'ensemble des recommandations formulées, ainsi que les obligations découlant de la circulaire de 2003. Ce document est désormais disponible pour tous les photographes professionnels souhaitant **travailler dans un cadre légal, clair et sécurisé.**

Cette journée a permis à la profession de se réunir, d'échanger librement et de **poser les bases d'un avenir plus structuré pour la photographie scolaire.** À l'heure où les pratiques évoluent, où les tensions émergent, et où les responsabilités se croisent, il est essentiel de défendre une photographie scolaire professionnelle, conforme, éthique et respectueuse des enfants, des familles et des écoles.

Les organisations professionnelles poursuivront leur engagement pour **accompagner les professionnels, clarifier le cadre réglementaire, et défendre une vision exigeante et collective** de la photographie scolaire.